



COMMISSION RÉGIONALE FAFA

PROCÈS-VERBAL N° 4

Réunion du : **Jeudi 4 juin 2026**

Présidence : **M. Pierre ALCOVERRO**

Présent : **M. Patrick SCALA**

Excusé

Assiste(nt) à la séance : **Mme Florence DERBESY**

La Ligue du Football Amateur a accordé à la LMF une enveloppe budgétaire supplémentaire de 144 300 € dans le cadre du FAFA Equipements Clubs-Collectivités et FATA Transports saison 2025/2026.

Cette enveloppe supplémentaire, issue des budgets restants sur les autres dispositifs FAFA, vient en complément de l'enveloppe régionale FAFA allouée en début de saison et consommée à la date du 8 janvier 2026 – PV n° 2 de la CR FAFA.

Dans ce cadre, la Commission Régionale s'est réunie, ce jour, afin de soumettre à la LFA certains dossiers mis en attente (PV n° 3 CR FAFA du 26 mars 2026) :

6205260102	VAR	MAIRIE DE LA CROIX VALMER	03 – Eclairage	10 000 €
6203251005	PROVENCE	FC LOISIRS MALPASSE	Transport	25 000 €
6202250601	CA	CAVIGAL NICE SPORT	Transport	22 100 €
6204260303	GV	MAIRIE ISLE SUR LA SORGUE	07 – création terrain	50 000 €
6204260305	GV	MAIRIE ISLE SUR LA SORGUE	02 – Vestiaires	17 200 €
6204260401	GV	MAIRIE DE ST ETIENNE DU GRES	03 – Eclairage	20 000 €

RAPPEL

La CR FAFA rappelle que les dossiers FAFA Equipements et FAFA Transports seront instruits dans la limite des enveloppes budgétaires allouées par la LFA pour la saison en cours.

Une fois ces enveloppes entièrement consommées, les dossiers déposés ou reçus ultérieurement ne pourront plus être valorisés.

* Les dossiers FAFA Equipements seront néanmoins conservés en attente d'une éventuelle enveloppe budgétaire nationale complémentaire de fin de saison, ou, à défaut, réexaminés lors de la saison suivante, sous réserve que les nouvelles enveloppes budgétaires régionales ne soient pas intégralement consommées ; la priorité étant donnée aux dossiers déposés sur la saison en cours. Si ces dossiers ne pouvaient pas alors être valorisés faute de budget, ils seront définitivement clôturés.

* Les dossiers FAFA Transports seront conservés en attente d'une éventuelle enveloppe budgétaire nationale complémentaire de fin de saison. S'ils ne pouvaient être valorisés, ils seront définitivement clôturés fin de saison 2025/2026.

Nous invitons les Districts à communiquer l'information aux porteurs de projet.

Le Président de séance
M. Pierre ALCOVERRO

Le Secrétaire
Patrick SCALA